

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize août deux mil dix-huit s'est réuni à la Mairie le vingt-huit août deux mil dix-huit à vingt heures et trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MORANCAIS Alain, Maire,

Étaient présents : Messieurs Alain MORANCAIS, Fabien MAISONNEUVE, Jean-Philippe RENAUDIN, Jean-Luc HAUTEVILLE, Christian HURTELOUP, Bertrand CREPEAU, Mesdames Isabelle CREACH, Manuella HAMARD.

Absents excusés : Messieurs Fabien HUPENOIRE (pouvoir à monsieur Jean-Luc HAUTEVILLE), Pierre GOUYE (pouvoir à monsieur Fabien MAISONNEUVE), Mesdames Françoise LEGRAND (pouvoir à monsieur Jean-Philippe RENAUDIN), Stéphanie CHAMAN (pouvoir à monsieur Alain MORANCAIS)

Absent non excusé : Monsieur Maxime LEPLAT

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand CREPEAU

Le conseil municipal approuve le compte rendu précédent à l'unanimité.

ADMISSION EN NON VALEUR TITRE ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire informe que la Trésorerie de Montval-sur-loir a envoyé l'état d'admission en non-valeur des titres sur le budget assainissement. A savoir que ces titres remontent jusqu'à 2007 pour le plus ancien. Cette admission en non-valeur est d'un montant de 2 913,10 euros.

Ces dépenses seront imputées sur le budget assainissement 2019.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - assainissement

Monsieur le Maire informe qu'il faut faire une décision modificative pour le budget assainissement. En effet suite à une fuite chez une habitante, il est accordé une remise sur facture.

Il est proposé la modification suivante :

Compte 673 : + 265€

Compte 617 : - 256 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ENFOUISSEMENT RÉSEAU

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le département indiquant les nouvelles données pour l'enfouissement du réseau. Il est indiqué que les travaux s'élèvent à 130 000 €uros, il restera à charge de la commune 30% du coût des travaux, ainsi que 22 000 €uros pour le génie civil, et également l'éclairage public pour lequel les données ne sont pas connues.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de confier les travaux au département. Il restera à la charge de la commune de coordonner les travaux pour l'éclairage public.

ACHAT MIROIR

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de l'accident qui a eu lieu au croisement du hameau de Bellevue et de la route de Pierrelée, il a demandé un devis pour installer un nouveau miroir afin d'améliorer la visibilité. Le devis s'élève à 482,40 euros TTC.

Monsieur le Maire va également interpellier la gendarmerie sur la situation afin d'avoir des contrôles routiers plus fréquents.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat du miroir.

PROJET VENTE MAISON ROSE

Monsieur le Maire expose qu'il envisage de proposer à la vente la maison rose, puisque celle-ci n'est que peu entretenue et ne sera pas réhabilitée. Il propose de contacter les domaines afin d'avoir une estimation.

Le conseil municipal souhaite voter maintenant afin de la mettre en vente une fois l'estimation reçue.

Monsieur le maire accepte de voter.

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte que la maison rose soit mise en vente à :
3 abstentions et 9 voix pour.

ÉTUDE DE LA DEMANDE DE MONSIEUR DONNÉ ET MADAME MÉNARD

Monsieur le Maire indique que monsieur DONNÉ et madame MÉNARD sont revenus vers lui afin de demander à acquérir une partie du terrain où devait avoir lieu la nouvelle mairie.

Le conseil municipal décide d'attendre la fin de l'aménagement afin de mieux se rendre compte et d'en reparler ensuite.

Il sera demandé au domaine une estimation du prix au m² en même temps que l'estimation de la maison rose.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Fabien MAISONNEUVE, qui expose les faits suivants. Il y a sur la commune 53 points lumineux sans compter le lotissement communal. La salle polyvalente et l'atelier sont reliés sur un unique compteur. La consommation de cette partie s'élève à 43% du budget électricité. Il y a une consommation approximative de 8 000 €uros d'électricité sur la commune y compris l'éclairage public. Il se pose la question de maintenir ou non tous les points électriques et d'éventuellement ajuster les débits et fin d'éclairage. Il est également relevé que sur l'éclairage public la commune paie plus d'abonnement que de consommation. Le CEP propose un audit à la commune pour un coût de 2 461,35 €uros sans le cahier des charges, et de 2 761,35 €uros avec un cahier des charges. Il va être demandé un devis à cette entreprise. Monsieur le Maire propose de faire une visite sur la commune de Vieuvicq qui est autonome à 75% afin de se rendre compte de l'éclairage solaire et d'échanger sur les avantages et inconvénients.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que le SIVOS nous a restitué 14 873,74 €uros.
- Festiloir : Monsieur le Maire précise que c'était un succès avec plus ou moins 650 personnes présentes. C'est Lavernat qui a eu le plus de visiteurs.
- Communauté de Communes : Monsieur le Maire expose que nous avons reçu un mail nous indiquant qu'il fallait prendre une délibération indiquant que la commune ne recevrait plus de produits de fiscalité professionnelle. Ce qui est déjà mis en place car la commune ne reçoit plus ces produits.
- Fête de la paix : Monsieur le Maire indique qu'une réunion a lieu le 4 septembre pour l'organisation de fête qui aura lieu le 22 septembre. Monsieur Fabien MAISONNEUVE demande si nous faisons appel au groupe d'animation. Le conseil accepte de faire de nouveau appel au groupe.
- Cimetière : Monsieur le Maire indique qu'il a rendez-vous avec l'entreprise CHAIGNEAU pour un nouveau devis. Ce devis sera en possession pour le prochain conseil municipal. Monsieur Jean-Luc HAUTEVILLE demande s'il est possible de mettre un abri à la sortie du cimetière afin de signer le registre de condoléance, car lors de mauvais temps il n'y a rien pour s'abriter. Monsieur le Maire va en parler avec les agents techniques.
- Monsieur le Maire fait le point pour les prochaines dates de conseil. Il est retenu : 9 octobre - 20 novembre et 18 décembre.

Clôture de la séance à 22h50. Prochaine date de conseil 9 octobre 2018